



Actions clés que les acteurs de plaidoyer peuvent mettre en place pour améliorer l'accès au DMPA sous-cutané

De nombreux agents du plaidoyer de la planification familiale (PF) cherchent déjà à élargir les choix et l'accès des femmes et des filles adolescentes à la contraception dans leur pays. L'introduction et le passage à l'échelle d'un injectable facile à utiliser, appelé DMPA sous-cutané (DMPA-SC, ou Sayana® Press*), peuvent les aider à réaliser beaucoup de leurs objectifs d'accès existants : concernant notamment la promotion des engagements FP2020 de leur pays et des Objectifs de développement durable – en particulier les objectifs 3 (santé et bien-être) et 5 (égalité de genre).



Comment utiliser cet outil : Cet outil présente quelques exemples d'actions utiles à l'amélioration de l'accès au DMPA-SC. Les actions sont groupées en fonction de trois thèmes clés : utiliser les données probantes pour informer le plaidoyer, mener un plaidoyer direct auprès des décideurs, et éclairer et influencer les politiques.

1. Avant d'utiliser cet outil, commencez par déterminer la phase où se trouve votre pays dans le processus d'accès au DMPA-SC. Voir à ce sujet : « Outil d'accès au DMPA sous-cutané : Identifier la phase de votre pays ».
2. Servez-vous de cet outil pour identifier les types d'actions que vous pouvez entreprendre pour accroître l'accès au DPMA-SC aux différentes phases.
3. Considérez cet outil comme le point de départ de l'élaboration des objectifs de politique et des actions de plaidoyer applicables à la phase où se trouve votre pays. Les suggestions proposées ici le sont à titre d'exemple : vous n'êtes pas obligé(e)s d'effectuer chaque activité et vous devrez peut-être les adapter au contexte individuel de votre pays.
4. N'hésitez pas à innover dans votre action de plaidoyer ! La créativité et l'ingéniosité peuvent faire une différence immense dans la vie des femmes et des filles adolescentes.



Conseil :

Il est important de cadrer votre plaidoyer du DMPA-SC dans le contexte plus large du choix éclairé, d'un large éventail de méthodes et de l'accès à la contraception. Une vaste gamme de méthodes de PF doit être accessible aux femmes et aux filles adolescentes, qui doivent pouvoir choisir librement la méthode qui répond le mieux à leurs besoins.

*DMPA est l'abréviation utilisée pour l'acétate de médroxyprogestérone dépôt (« depot medroxyprogesterone acetate » en anglais). Sayana Press est une marque déposée de Pfizer Inc.

Utiliser les informations et les données factuelles pour la prise de décisions relatives au DMPA-SC.



Phase 1 :
Initiation

Phase 2 :
Préparation

Phase 3 :
Introduction

Phase 4 :
Intégration

Action : Informez les décideurs de votre pays sur la manière dont l'introduction du DMPA-SC peut contribuer à l'élargissement du choix de méthodes, à la résolution des besoins non satisfaits et à l'accès aux contraceptifs dans leur pays.



Action : Découvrez les besoins d'information de vos décideurs concernant le DMPA-SC et établissez le contact avec les partenaires de recherche et/ou de mise en œuvre afin d'identifier les données probantes existantes qui peuvent être partagées et/ou de déterminer la nécessité éventuelle de nouvelles données ou études.



Action : Encouragez les chercheurs à faire participer une grande diversité de décideurs, défenseurs et groupes de femmes et de jeunes à la conception de la collecte des données d'introduction ou des études de recherche envisagées dans votre pays. Vous contribuerez ainsi à assurer leur assentiment et à susciter leur intérêt en ce qui concerne la mise des résultats au service d'ajustements éclairés des politiques et des programmes.



Action : Suivez les nouvelles données de recherche ou d'introduction relatives au DMPA-SC dans votre propre pays ou dans ceux avoisinants. En collaboration avec les partenaires à la recherche ou à la mise en œuvre, mettez en valeur les études/efforts et leur importance dans le processus d'une prise de décision factuelle.



Action : Avec les chercheurs et les responsables de la mise en œuvre, contribuez à la traduction et à la présentation des données émergentes et probantes à l'usage spécifique des décideurs politiques, en veillant à couvrir les points suivants :

- ▶ Élaboration et mise en œuvre de la politique relative au DMPA-SC.
- ▶ Passage du DMPA-SC à l'échelle nationale et régionale/provinciale.
- ▶ Élargissement de l'accès au DMPA-SC à travers d'autres canaux de prestation.



Conseil :

Le Dossier de plaidoyer du DMPA sous-cutané comprend différents outils et modèles basés sur des données factuelles, dont une description générale du produit, un résumé factuel et un guide des mythes et réalités. Commencez par vous familiariser avec ces outils et les données qu'ils présentent. Vous pouvez ensuite adapter ces ressources et en tirer parti dans vos rapports avec les décideurs de votre pays.

Engagez un **plaidoyer** direct pour dynamiser la promotion du **DMPA-SC**.



**Phase 1 :
Initiation**

**Phase 2 :
Préparation**

**Phase 3 :
Introduction**

**Phase 4 :
Intégration**

Action : Générez la demande d'une gamme de contraceptifs dans votre pays, y compris le DMPA-SC, en particulier parmi les agents de santé, les femmes et les filles adolescentes. Faites intervenir la voix des citoyens dans les décisions et les actes des décideurs politiques, à travers les médias notamment.



Action : Cartographiez les intervenants et/ou actualisez la cartographie existante afin d'identifier les décideurs et les influenceurs clés – y compris les bailleurs de fonds – avec lesquels il convient d'engager le plaidoyer.



Action : Encouragez l'engagement des décideurs à élargir l'accès à un plus grand choix de contraceptifs, au profit d'un plus grand nombre de femmes et de filles adolescentes, en assurant notamment la disponibilité du DMPA-SC dans votre pays.



Action : Organisez des rencontres de sensibilisation directe au DMPA-SC avec les décideurs, bailleurs de fonds et influenceurs ciblés, couvrant spécifiquement les points suivants :

- ▶ Introduction du DMPA-SC dans le but d'élargir l'éventail de méthodes contraceptives et leur accessibilité aux femmes et aux filles adolescentes de votre pays.
- ▶ Considération d'une approche du marché total – couvrant le secteur public et privé – pour l'offre du DMPA-SC.
- ▶ Élaboration et/ou harmonisation des politiques de santé et de développement également utiles au passage à l'échelle du DPMA-SC à travers de multiples canaux de prestation.
- ▶ Financement spécial à long terme – y compris par des ressources domestiques – du DMPA-SC et d'autres contraceptifs.



Action : Alliez-vous aux acteurs du plaidoyer dévoués à la cause de plus larges questions d'accès à la contraception – comme la délégation et le transfert de tâches, l'engagement public-privé ou le choix de méthodes – et intégrez les messages et objectifs de politique du DMPA-SC dans un programme de plaidoyer commun.



Action : Surveillez les sites de programme/introduction du DMPA-SC pour assurer l'existence d'un large éventail de méthodes (non limité au DMPA-SC) et le choix éclairé des femmes et des filles adolescentes, ainsi que pour parer aux ruptures de stocks de DMPA-SC et des autres contraceptifs. Attirez l'attention des partenaires chargés de la mise en œuvre et des officiels ministériels sur les problèmes rencontrés.



Conseil :

Suivant le contexte de votre pays, il existe de nombreuses politiques utiles à l'élargissement de l'accès au DMPA-SC. Reportez-vous au document « Les politiques importantes pour améliorer l'accès au DMPA sous-cutané » pour quelques exemples.



Conseil :

Ne menez pas votre plaidoyer du DMPA-SC en solitaire. Outre la collaboration avec d'autres acteurs du plaidoyer, ne manquez pas d'opérer de concert et de manière intégrée avec les mécanismes plus larges de la PF et de la santé reproductive dans votre pays, comme les groupes de travail technique ou les coalitions de plaidoyer pour la PF.

Comprenez, éclairez et influencez les politiques d'élargissement de l'accès au DMPA-SC.



**Phase 1 :
Initiation**

**Phase 2 :
Préparation**

**Phase 3 :
Introduction**

**Phase 4 :
Intégration**

Action : Avec l'aide de l'outil « Les politiques importantes pour améliorer l'accès au DMPA sous-cutané », cartographiez les lacunes politiques de votre pays, les goulots d'étranglement et les catalyseurs potentiels d'un meilleur accès des femmes et des filles adolescentes au DMPA-SC à toutes les phases de la mise en œuvre.



Action : Rassemblez décideurs, acteurs du plaidoyer, chercheurs, responsables de la mise en œuvre, professionnels de la santé et représentants des citoyens en un dialogue ciblé qui aborde et/ou fasse progresser collectivement une thématique d'accès d'importance critique par le changement de politique et la mise en œuvre.



Action : Apportez, d'après votre expertise individuelle ou organisationnelle, un soutien ciblé à l'élaboration des politiques et/ou facilitez les rapports entre décideurs et partenaires mondiaux et régionaux afin d'assurer ce soutien au profit de l'introduction et du passage à l'échelle du DMPA-SC.



Action : Surveillez la mise en œuvre des politiques pertinentes et leur impact sur l'accès des femmes et des filles adolescentes au DMPA-SC et jetez la lumière sur les défis de responsabilisation posés aux décideurs et aux responsables clés.



Votre actions innovantes :



Conseil :

Lors de votre exercice de cartographie des politiques, il est essentiel de tenir en considération les différents canaux de prestation sur lesquels vous voulez vous appuyer pour intégrer le DMPA-SC dans votre pays : des structures du secteur public aux distributeurs à base communautaire, pharmacies et drug shops, voire à l'auto-administration du DMPA-SC par les femmes elles-mêmes.

Le ou les canaux de prestation que vous poursuivez présenteront peut-être des obstacles ou des occasions uniques. Par exemple, si votre pays explore le recours aux agents de santé communautaire pour former les femmes à l'auto-administration, certaines directives politiques spécifiques devront peut-être être définies ou amendées.



Vos idées nous intéressent !

Vos idées nous intéressent ! Dites-nous ce que vous faites pour améliorer l'accès au DMPA-SC dans votre pays et qui pourrait profiter à d'autres. Envoyez-nous un mail à l'adresse advocacyandpolicy@path.org.

Votre questionnaire d'accès et responsabilisation

En votre qualité d'acteur du plaidoyer, l'une de vos actions les plus importantes consiste à poser les questions essentielles aux décideurs et autres intervenants clés concernant l'accès au DMPA-SC. Vous aiderez ainsi à les tenir responsables de la promotion ou de l'approbation de politiques critiques. Par exemple, en interrogeant votre ministre de la santé sur l'état de l'homologation du produit, vous pourrez en renforcer la priorité et encourager le ministère à résoudre les goulots d'étranglement qui ralentissent peut-être le processus.

Référez-vous aux questions ci-dessous pour animer le dialogue avec les intervenants pertinents aux différentes phases.



Phase 1 : Initiation

- Votre ministère de la santé comprend-il combien la facilité d'emploi et les propriétés uniques du DMPA-SC peuvent favoriser l'élargissement de l'accès aux injectables et de l'éventail de méthodes ?
- Le processus d'homologation du produit est-il en cours ?



Phase 2 : Préparation

- Le produit a-t-il été homologué ?
- A-t-on élaboré un plan d'introduction exhaustif et désigné une personne responsable chargée d'en surveiller l'exécution ?
- Les ressources financières nécessaires à l'introduction ont-elles été identifiées et assurées ?
- Y a-t-il des restrictions de politique concernant la distribution à base communautaire, l'offre de contraceptifs dans le secteur privé (accès en pharmacie/drug shop) ou l'auto-administration ?



Phase 3 : Introduction

- Y a-t-il eu des ruptures de stocks de contraceptifs ? Si oui, dans quels points de prestation ?
- Les données et l'information sur les efforts d'introduction et les études de recherche ont-elles été communiquées aux acteurs du plaidoyer ?
- Le produit est-il introduit dans le contexte d'un choix éclairé ? Comment la qualité des soins est-elle suivie dans les efforts d'introduction ?
- Comment la nouvelle orientation mondiale 2017 sur le VIH et la contraception injectable a-t-elle été abordée au niveau de la prestation des services ? (Pour plus de détails, voir à ce sujet le document « DMPA et VIH : Ce que les acteurs du plaidoyer doivent savoir ».)
- Y a-t-il des discussions de politique en cours concernant le passage à l'échelle ? Ces discussions comprennent-elles un dialogue sur l'accessibilité économique du produit au ministère de la santé et à la consommation, ainsi que sur le financement durable de l'approvisionnement, de la distribution et de la programmation ?



Phase 4: Integration

- Le DMPA-SC est-il disponible dans l'ensemble de votre pays ?
- Le DMPA-SC figure-t-il dans toutes les politiques pertinentes d'accès, y compris la liste nationale des médicaments essentiels, la distribution à base communautaire, l'offre dans le secteur privé et l'auto-administration ?
- A-t-on identifié des ressources de financement durables et assuré le soutien de l'accès à l'échelle ?